

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à 17 heures, les membres du Conseil de la *Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »* dûment convoqués le neuf avril deux mille vingt et un se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe, GARNIER Louis Gabriel, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et CAPEL Denis

EXCUSES : BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/66

OBJET: VOTE DU TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ET DES PRODUITS ATTENDUS - ANNEE 2021.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 6 avril 2021 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-Président,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer pour 2021 les taux des 2 taxes additionnelles comme suit :
 - Taxe foncier bâti : **11.33 %**
 - Taxe foncier non bâti : **27.10 %**

Ce qui donne un produit attendu de **2 527 109.00 €**

- **DECIDE** de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à : **26.09 %**
ce qui donne un produit attendu de **1 219 708.00 €**.
- **DIT** que les recettes correspondantes à ces produits fiscaux seront inscrites au BP 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT

